

# Le Bulletin Trimestriel

Une publication trimestrielle du Bureau de l'Association 10<sup>e</sup> année

## Au sommaire :

### L'édito du Président :

se concentre sur le dossier O combien sensible des retraites et des complémentaires santé.

### Des retraités en quête de revenus :

Près de 70 % des épargnants doutent d'obtenir un revenu suffisant une fois à la retraite. Quelques pistes.



## L'édito

**M**es Cher(e)s ami(e)s,

Ce second Bulletin Trimestriel nous permet habituellement de faire le point sur les événements importants qui ont marqué cette période, et de reprendre les grandes orientations qui ont été décidées à notre AG du 8 février dernier, ainsi que les actions de nos Fédérations. Sachant que vous avez certainement tous parcouru le compte rendu de notre AG, sur le site ou document papier, ce qui nous permet de faire l'impasse sur certains sujets afin de nous concentrer sur le dossier des Retraites Complémentaires Arrco/Agirc, qui est beaucoup plus grave et épineux à résoudre.

Notre Assemblée Générale a rassemblé 85 participants et a été très appréciée par les sujets traités, surtout concernant notre **Complémentaire santé** qui a subi de nombreuses modifications dans le cadre du CAS, la discussion a été très animée avec les responsables Mercer, car il est évident que les remboursements sur certains postes ont diminués de façon importante. Les résultats du premier semestre concernant le contrat des Anciens ne sont pas bons, le Régime 1 est à 113,93% et les Régimes 2 et 3 sont à 102,3%, soit 106,05% au total, ce qui ne présageait pas un bon résultat sur l'année 2016. En conséquence les deux contrats ont été légèrement augmentés de 2,5% au 1er janvier 2017, une augmentation limitée par le fait que le contrat des actifs était en dessous des 100%, ce qui a permis de mutualiser l'évolution. Pour information, sur l'ensemble des bénéficiaires deux postes ont nettement augmentés en 2016, (chambres particulières +50,4% et dentaire +17,3%). Les résultats en € ont été majorés au 1er janvier 2017 de 4,1%, soit, 1,4% au titre de l'évolution du PMSS et 2,5% au titre des résultats. En relation avec Mercer, nous avons également diffusé un questionnaire concernant l'évolution du Régime 1 des Anciens.

**Situation du Régime1:** Lors de notre dernière A.G., de nombreux bénéficiaires du Régime 1 ont émis le souhait d'adhérer au Régime 2, afin de s'exonérer de la taxe supplémentaire et de bénéficier de garanties optiques et dentaires plus avantageuses, mais avec des remboursements de dépassements d'honoraires en forte baisse. Pour les personnes concernées, sur la base des éléments de garantie nous proposons à votre libre choix de modifier votre régime au 1er avril 2017. Deux possibilités vous sont proposées :

- Maintenir votre situation actuelle ainsi que celle de vos bénéficiaires éventuels (Régime 1) Auquel cas, vous n'avez rien à faire.
- Changer votre couverture ainsi que celle de vos bénéficiaires éventuels pour le Régime2 au 1/04/2017. Dans ce cas si vous souhaitez adhérer au Régime2, merci de retourner la fiche de choix de Régime 2 complétée au Centre de Gestion Mercer.

...suite page 2...



**Les Retraites et la présidentielle : beaucoup d'interrogations**

Ce n'est sans doute pas avant les derniers débats qui précéderont le premier tour de l'élection présidentielle que les programmes économiques des divers candidats auront la clarté permettant de juger réellement leur impact possible sur les retraites et sur la fiscalité des retraités. Cette clarté manque encore indiscutablement à l'heure actuelle, car affirmer par exemple que « ni les prestations familiales, ni les retraites ne seront modifiées » rend perplexe quand on affirme le même jour, le 23 février, qu'une proposition de réforme structurelle des retraites sera annoncée le 2 mars. Et quand on précise par ailleurs que « cette réforme ne sera pas guidée par une logique budgétaire, mais par une logique d'équité. Très bien pour la logique d'équité, mais attendons de voir ce dont il s'agit. En revanche, si la logique budgétaire n'est sans doute pas un problème brûlant pour la CNAV elle en reste un pour le Fonds de solidarité Vieillesse (FSV), sans parler des régimes fonction publique/régimes spéciaux dont l'Etat efface les déficits par l'impôt ou la dette.

Dans l'attente des compléments d'information bien nécessaires, 2017 annonce des perspectives, certes sombres, mais malheureusement très claires et donc intellectuellement reposantes. Si en effet l'inflation 2016 est prochainement confirmée à 0,6%, la revalorisation 2017 atteindra environ 8 euros par mois, payable au 1er octobre, tandis que les valeurs de service AGIRC et ARRCO resteront clouées à zéro pour la 4ème année consécutive. Si l'inflation 2017 actuellement estimée à environ 1,20% se vérifiait dans un an, elle remettrait en marche le compteur revalorisation de ces deux régimes sur la base de 1,2% moins 1 point, c'est à dire de 0,2%. Cette désindexation prendra fin en 2018, mais d'ici là l'Agirc continuera à bénéficier des réserves Arrco pour éviter d'amputer le versement de ses propres prestations.

De facto, les deux régimes fonctionnent déjà en régime unifié (donc avant son avènement officiel du 1er janvier 2019). Rien ne pourrait en principe les empêcher de continuer à fonctionner ainsi jusqu'à l'épuisement des réserves Arcco, c'est-à-dire pas très longtemps. Cette perspective est cependant intenable et, avant la mise en place d'un régime universel réglant l'ensemble des problèmes de pérennité et d'équité, un nouveau recul de l'âge de départ est incontournable.

Bien qu'encore mal dégrossies deux propositions de candidats exigent d'ores et déjà toute notre sagacité ;

-Recours à une hausse de CSG plutôt que de TVA pour financer les cotisations salariales et améliorer ainsi la compétitivité des Entreprises. Cette mesure déplaçant le coût du travail sur le coût du capital impacterait l'épargne, assurance vie comprise.

**La Santé et les restes à charge.** La commission santé s'est réunie le 06 février 2017 et a abordé les points suivants :

La mise au point du contenu d'une tribune à publier dans un grand média sur les « restes à charge » en matière de dépenses de santé. Il s'agit des sommes que l'assurance maladie ne rembourse pas et dont l'importance varie en fonction de la nature des soins, de leur mode de dispensation (à l'hôpital, en ambulatoire, en privée), de la situation du bénéficiaire et du taux de couverture (avec ou sans ticket modérateur). Cette question, d'une très grande actualité, concerne toutes les catégories de citoyens et les retraités tout particulièrement. En effet, les besoins de soins croissent avec l'avancée en âge et les affections deviennent souvent chroniques. La complémentaire santé couvre une part importante de ces restes à charge, mais, là encore, les retraités sont dans une situation spécifique : ils sont désormais les seuls à ne pas bénéficier de la généralisation de l'accès à la complémentaire santé et des avantages associés, fiscaux notamment. Les retraités subissent aussi en matière de tarifs de complémentaire santé les effets de la discrimination par l'âge.

Il est donc particulièrement opportun que la CFR s'exprime sur ce thème et fasse valoir ses positions, notamment sur les pistes d'amélioration souhaitables.

**La destination** de nos traditionnelles Journées Rencontre 2017, a été décidée lors de notre AG, pour la Région de Bretagne, Rennes, Saint Malo, Dinan, etc. avec de nombreuses visites insolites tout au long de notre séjour, **du 5,6,7,8 et 9 septembre 2017**. Nous vous attendons très nombreux à cette manifestation entre amis dans cette belle région de Bretagne. Vous recevrez très prochainement toutes les informations et éléments pour vous inscrire. A la demande de nombreux adhérents, un autre voyage a été organisé du 23 juin au 4 juillet 2017, en Croisière Maritime pour le Cap Nord un superbe voyage en perspective avec 38 personnes inscrites à ce jour.



**N'oubliez pas de réserver votre Carte « Butterfly »** avant la date limite du 15 avril 2015, avec le chèque de 5€ pour la validation. Cette carte devrait vous donner accès à plus de mille prestataires, avec des remises significatives.

**Pour conclure**, notons que la présentation de Jean-Yves Amable sur la nouvelle organisation de l'Entreprise a été très appréciée lors de notre Assemblée Générale, bien qu'il ne possédait pas encore tous les éléments; et nous pensons pouvoir vous communiquer plus d'informations dans les prochains mois concernant la nouvelle organisation d'Unisys.

Comme l'an dernier les participants ont apprécié les sujets traités ainsi que l'organisation de notre Assemblée Générale, avec un apéritif suivi d'un repas chaud servi dans les salons d'Unisys, et comme les années précédentes avec une implication très active et positive des membres présents, que nous remercions bien sincèrement à cette occasion.

Après un hiver morose et pluvieux, nous vous souhaitons un excellent printemps, ainsi qu'une bonne continuation dans vos activités et loisirs des « Seniors toujours en action », et n'oubliez surtout pas de vous impliquer dans la vie de votre Association.

**Jo. FRAPPAZ**

## Des retraités en quête de revenus

Les SCPI et certains fonds investis sur des actions à généreux dividendes, ou sur des actifs diversifiés, essaient de répondre aux besoins des seniors.

Plus de la moitié des Français (52 %) ont déjà commencé à préparer leur retraite, et le chiffre ne cesse de grimper. Ils n'étaient que 44 % en 2013, selon les chiffres du leader mondial de la gestion d'actifs, BlackRock, qui scrute chaque année le comportement des futurs retraités dans le monde entier. Pourtant, près de 70 % des épargnants français ne sont pas sûrs d'obtenir, le moment venu, un revenu suffisant.

Ils ont longtemps compté sur l'immobilier et l'assurance-vie. Mais les rendements des fonds en euros d'assurance-vie battent de l'aile. Et les lourdes contraintes imposées aux propriétaires par la loi ALUR dissuadent désormais beaucoup de quadras ou de quinquas de se lancer dans un placement immobilier pour obtenir des revenus locatifs qui sont, de toute façon, lourdement taxés.

Peuvent-ils trouver mieux? Ils se tournent de plus en plus vers les SCPI, les sociétés civiles de placement immobilier, qui engrangent depuis quelques années des collectes record (4,275 milliards d'euros l'an dernier, soit 46 % de plus qu'en 2014 et du jamais vu depuis leur création il y a quarante ans). Celles qui détiennent des bureaux ou des commerces versent clés en main tous les mois un revenu qui, certes, tend à s'éteindre (- 3 % en moyenne l'an dernier), mais a encore permis d'afficher une rentabilité de 4,85 % en 2015 avant fiscalité, selon l'ASPIM.

Mais celles qui collectent beaucoup d'argent frais ont plus de mal qu'autrefois à placer ces capitaux sur des actifs très rentables. Car, sur le marché de l'immobilier d'entreprise, les rendements ont chuté sous l'effet de la baisse des loyers et de la demande croissante des investisseurs de tout bord pour cet actif qui a fait monter les prix d'acquisition.

« Nous devons être très sélectifs pour les nouveaux investissements, afin de préserver le rendement à long terme », reconnaît Alexandre Claudet, directeur général de PERIAL, société indépendante qui gère plusieurs SCPI. Les épargnants, eux aussi, doivent plus que jamais bien acheter leur SCPI. Il est parfois intéressant, par exemple, de prospecter du côté de celles qui ne collectent pas, et n'émettent pas de nouvelles parts (SCPI à capital fixe et fermées).

Pour y entrer, il faut racheter leurs parts aux détenteurs actuels, souvent peu nombreux à vouloir se délester de leur placement, surtout s'il est rentable. « Ces SCPI fermées peuvent afficher de meilleurs rendements et, comme elles sont plus confidentielles, le prix d'achat des parts est parfois attractif; mais le taux de vacance de leur patrimoine (locaux en attente de nouvelle location) est aussi parfois un peu plus élevé que dans des SCPI qui ont collecté et acheté des locaux déjà loués, ce qui laisse envisager un potentiel d'augmentation des dividendes à terme », souligne Alexandre Claudet. Attention aussi à l'ancienneté des immeubles. Ils nécessitent parfois de lourdes restructurations pour s'adapter à la demande des locataires.

Traditionnellement, les SCPI s'achètent à crédit. Mais les épargnants qui disposent de capitaux à placer et n'ont pas envie d'emprunter « ont intérêt à opter pour le démembrement temporaire de propriété », conseille Paul Bourdois, cofondateur de France SCPI, une plateforme qui permet de souscrire des SCPI de différents établissements en ligne. Un investisseur institutionnel achète dans ce cas l'usufruit pour 10 ans, tandis que l'épargnant n'achète que la nue-propriété. « Il se prive de revenus pour 10 ans, mais paie ses parts à 66 % de leur valeur. Dix ans plus tard, il se retrouve en pleine propriété et les revenus locatifs, sans rien de plus à déboursier et sans impôts à régler », précise Alexandre Claudet qui, calculs en main, estime cette solution parfois plus rentable que de percevoir des loyers (qui, eux, sont fiscalisés) pendant 10 ans. D'autant que les parts en nue-propriété échappent à l'ISF.

...suite page 4...



Dans les pays anglo-saxons, beaucoup de retraités comptent plutôt sur la Bourse pour financer leur train de vie. Ils souscrivent des fonds qui distribuent des revenus régulièrement, en diversifiant leurs portefeuilles sur des actifs variés (actions, obligations ... )

avec l'idée de maximiser le rendement à reverser au souscripteur. Ces fonds, à l'instar de « JP Morgan Global Income fund » ou « BGF global Multi-Asset Income » (BlackRock), sont aussi disponibles en France.

Mais les gérants français ne sont pas en reste. Par exemple, ODDO a imaginé « Oddo Patrimoine Revenus », lancé fin 2015. Ce fonds reprend la même stratégie que le fonds patrimonial de la maison, Oddo Patrimoine, mais se fixe pour mission de verser un revenu de 5 % par an. Cela correspond à la performance moyenne du fonds sur les 3 dernières années, rappelle Armel Coville, le gérant.

Les Français souscrivent surtout ces fonds dans l'assurance-vie, quitte à ce que les revenus soient versés sur le fonds en euros ou capitalisés. Pour en disposer pour compléter sa retraite, il suffit ensuite de puiser dans le contrat. Hors assurance-vie, ces revenus seraient en effet trop lourdement taxés (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux).

Depuis quelques mois, avec le regain de volatilité des marchés, l'intérêt grandit même pour les fonds dédiés aux actions les plus généreuses en dividendes. « *Le dividende représente environ la moitié de la performance sur 10 ans d'un indice boursier mondial comme le MSCI* », souligne Michel Sagné, gérant du fonds Tocqueville Dividende. En le récupérant chaque année, si le fonds le distribue, l'investisseur met au moins à l'abri de la volatilité des marchés une partie de ses avoirs. « *Plus que les dividendes les plus élevés, nous cherchons les entreprises qui les font croître régulièrement* », précise le gestionnaire de Tocqueville Finance.

Mais ces fonds sont tributaires des marchés financiers. Pour les épargnants les plus prudents, certains assureurs proposent dans leurs contrats des fonds qui offrent une protection partielle du capital à une échéance donnée. « *Souvent, ils servent entre 5 % et 7% de revenus par an. Conçus au départ pour 8 à 10 ans, ils sont souvent remboursés au bout de 2 ans seulement* », indique Anne de Barbeyrac, chez Swiss Life.

**Jo. FRAPPAZ**



**Illuminations au parlement de Bretagne, RENNES. Journées Rencontre de septembre 2017**



Donnez votre avis sur  
ce Bulletin par mail

Donnez votre avis sur ce  
Bulletin par le Forum



*Les Anciens d'Unisys, des seniors en action*